

CCIT: 6 mois de plus pour Nathalie Bitho



Le gouvernement togolais proroge le mandat de la délégation spéciale consulaire de la Chambre de Commerce Internationale du Togo (CCIT). Cette décision, explique-t-on, vise à permettre à l'équipe de [Nathalie Bitho d'achever la réforme](#) de cet établissement public.

La décision du [gouvernement](#) fait suite à une communication présentée par le ministre du commerce, de l'industrie et de la consommation locale.

Dans sa communication, Kodjo Adedze a présenté les principales actions menées par la délégation spéciale consulaire depuis sa mise en place.

« Afin de lui permettre d'achever sa mission, le conseil a autorisé une prorogation de son mandat pour une durée de six

(6) mois », indique le gouvernement.

La délégation spéciale consulaire de la CCIT est dirigée par Mme Bitho. L'ancienne ministre des PME/PMI et actuelle administratrice de l'Hôtel Sarakawa est aidée dans ses tâches par Clément Mawuli Ahialey et Samuel Tiboliéb Sanwogou, respectivement 1er et 2è vice-président.

Ces derniers avaient été investis d'un mandat de trois mois renouvelable, une fois à compter de la date de nomination de ses membres. Ils avaient pour mission de s'impliquer dans la gestion des affaires courantes et urgentes de la chambre consulaire.

Réforme de la CCIT

La délégation est tenue d'organiser des élections consulaires après un benchmarking dans la sous-région pour s'inspirer des meilleures pratiques. L'idée étant de procéder à la relecture de tous les textes de la CCIT.

Au Togo, la CCIT regroupe les acteurs du secteur commerce, industrie et le secteur prestation de service. En effet, selon les statistiques, il y a plus de 120 000 entreprises qui pourront se faire enrôler à la chambre. Mais actuellement, un peu plus de 1000 entreprises participent à l'élection des membres.

Depuis quelques semaines, l'enregistrement des entreprises a démarré et se poursuit. Le but est de donner à la CCIT son pouvoir d'établissement public servant de trait d'union entre l'Etat et le secteur privé.

Pour rappel, la délégation spéciale a été mise en place le 14 décembre 2020, à la suite de la suspension le 2 septembre 2020, par le gouvernement, du processus électoral consulaire de la CCIT, conduit à l'époque par Germain Meba.